



Ecole de Musique

Site de Pully



Ecole de Musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

TARIFS DES AOÛT 2020

Prix par semestre (en CHF)

Cours individuels

Elèves subventionnés de moins de 20 ans et apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans

	Tarifs de base	Soutien société (*)	Coût effectif
Cours de 30 minutes	520.--	- 100.--	420.--
Cours de 40 minutes	620.--	- 120.--	500.--
Cours de 50 minutes	720.--	- 140.--	580.--
Cours de 60 minutes	820.--	- 160.--	660.--

Elèves non subventionnés : adultes et élèves hors canton

	Tarifs de base	Soutien société (*)	Coût effectif
Cours de 30 minutes	1300.--	- 200.--	1100.--
Cours de 40 minutes	1550.--	- 300.--	1250.--
Cours de 50 minutes	1800.--	- 350.--	1450.--
Cours de 60 minutes	2050.--	- 400.--	1650.--

Cours collectifs

	Tarifs
Initiation musicale	250.--
Ensemble des jeunes	compris dans le cours instrumental

(*) les conditions pour bénéficier d'un soutien du Corps de Musique de Pully sont indiquées ci-après.

Location d'un instrument à vent Fr. 120.-- (10.-- par mois) jusqu'à l'intégration de l'élève au CMP

Rabais de famille 25% pour le 2^e enfant et les suivants

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de la commune.

Le soutien du Corps de musique de Pully et de la Commune de Pully permet d'offrir un tarif préférentiel.

Conditions et prescriptions particulières

Les tarifs de base sont adaptés chaque année en fonction des montants facturés par l'Ecole de Musique Multisite et des exigences de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM)

Un rabais sur les tarifs est appliqué pour les élèves :

- **durant les 3 premières années d'étude**
- dès la 4^e année d'étude si l'élève est intégré à l'Ensemble des jeunes ou au Corps de Musique de Pully (CMP)

Ces tarifs préférentiels sont proposés en fonction du subside communal annuel alloué à l'Ecole de Musique du CMP.

Sont inclus dans l'écolage :

- les montants d'inscriptions aux concours
- une participation forfaitaire aux coûts des camps musicaux

Location d'un instrument à vent : location jusqu'à l'intégration de l'élève au CMP.
Ensuite, l'élève doit en principe posséder son propre instrument.

Matériel de percussion et tambour : mis gratuitement à disposition

Méthodes, baguettes de percussion et de tambour, petit matériel (huile, etc.) : à charge de l'élève

Matériel remis en prêt ou en location (instrument, uniforme, etc.) : réparation des dommages ou remplacement à charge de l'élève

Les élèves, les parents ou représentants légaux, ainsi que les professeurs, sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle du Corps de Musique de Pully. Ils participent, à titre consultatif, aux votations intéressant la gestion de l'Ecole de Musique.